



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/RCF/RBA/1
23 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC L'AFRIQUE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 21	2
A. Mondialisation et priorités et stratégies de développement pour l'Afrique	4 - 9	2
B. Situation du développement humain en Afrique	10 - 15	4
C. Perspectives jusqu'à l'an 2001	16 - 21	5
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	22 - 31	6
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	32 - 47	8
A. Cadre stratégique	32 - 40	8
B. Domaines d'action prioritaires	41 - 46	9
C. Résultats escomptés et conséquences	47	11
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	48 - 55	11
A. Mise en oeuvre et exécution	51	12
B. Supervision, examen et rapports	52 - 53	12
C. Mobilisation des ressources	54 - 55	13

Annexe. Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Afrique
(1997-2001)

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération régionale (CCR) pour l'Afrique porte sur la période 1997-2001; il résulte de l'expérience acquise et des enseignements tirés des programmes exécutés dans le passé et en cours en Afrique ainsi que d'un long processus de consultations entre les partenaires au développement et des préoccupations exprimées dans diverses instances régionales et mondiales.

2. Le processus de consultations officielles a commencé avec l'examen à mi-parcours du quatrième programme régional (1992-1996) en avril 1995. En septembre 1995, le plan général et une liste des priorités à inscrire dans le cadre conceptuel pour le CCR ont été élaborés en coopération étroite avec les partenaires au développement. En janvier 1996, la Conférence des ministres africains de la planification et des représentants résidents du PNUD en Afrique, tenue à Ouagadougou, a approuvé le document relatif au cadre conceptuel qui servira de plan général pour la formulation du CCR. Le contenu a ensuite fait l'objet de révisions par le biais de plusieurs mécanismes d'examen et d'évaluation internes et externes tels que des réunions sous-régionales au Malawi en juillet et au Cameroun en septembre 1996, les conclusions du Comité d'évaluation des programmes du PNUD en septembre 1996, celles du Comité de la surveillance de la gestion des programmes en novembre 1996 et une série d'entretiens bilatéraux tenus d'avril à octobre 1996 avec les partenaires au développement, notamment les gouvernements des pays de l'Afrique subsaharienne, les organisations intergouvernementales, dont l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et plusieurs institutions nationales et régionales.

3. Tout au long de ce processus, des efforts concertés ont été déployés pour établir des liens étroits avec les priorités nationales et sous-régionales afin de renforcer la complémentarité des programmes dans la région. Le CCR a également fait siennes les priorités du PNUD telles que l'élimination de la pauvreté, l'emploi et des moyens d'existence durables, la protection de l'environnement, l'intégration sociale et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

A. Mondialisation et priorités et stratégies de développement pour l'Afrique

4. Au cours des 15 dernières années, la mondialisation croissante due aux progrès spectaculaires des techniques de l'information et des communications a transformé les relations entre les pays et créé de nouvelles tendances de stratification sociale et nationale fondées sur la connaissance et l'information. En conséquence les pays sont obligés de s'assurer un accès adéquat à l'information et à la technique, d'en déterminer le caractère approprié et d'acquérir la capacité de les utiliser et de les entretenir.

5. De nouveaux mécanismes mondiaux se mettent en place et présentent à l'Afrique de nouvelles possibilités et difficultés en vue d'une intégration plus grande dans l'économie mondiale. Tout récemment l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a demandé à tous ses membres de s'efforcer de s'intégrer davantage à l'économie mondiale tout en respectant les impératifs de la durabilité écologique et du développement humain.

6. Dans le domaine politique, avec la fin de la guerre froide, on assiste dans le monde entier à une vague d'affirmations identitaires reposant sur l'autodétermination, le pluralisme et la démocratisation. Les rôles traditionnels de l'État sont modifiés en vue d'une transparence plus grande, la société civile et les individus jouant un rôle plus important et actif dans la prise de décisions.

7. Plusieurs gouvernements d'Afrique ont entrepris d'importantes réformes politiques et structurelles depuis les années 80. Dans le cadre de ces réformes, la prise de décisions économiques et sociales est progressivement dévolue aux niveaux périphériques de gouvernement et aux institutions de la société civile. En même temps plusieurs innovations institutionnelles et réformes politiques importantes ont progressivement été mises en place dans la région pour promouvoir la paix et la stabilité. Aujourd'hui les indices de croissance et de développement humain sont prometteurs dans certains pays tandis que d'autres cherchent encore les politiques appropriées de choix et de changement.

8. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que malgré l'accumulation des dettes, la croissance démographique et des conditions écologiques défavorables, la croissance économique en Afrique subsaharienne continuera de progresser en 1996 par suite de la mise en oeuvre résolue ces dernières années de politiques de stabilisation macro-économiques et d'ajustements structurels. Cependant la situation politique et économique dans son ensemble demeure précaire et fragile. Il est donc particulièrement important d'effectuer une évaluation réaliste des perspectives qui se dessinent pour la région afin de déterminer le contexte des changements qui devront être effectués.

9. Au cours des cinq dernières années, les priorités et stratégies de développement de l'Afrique ont été décrites dans diverses instances régionales et mondiales et un consensus s'est dégagé à propos de l'impératif du développement centré sur l'être humain. Une grande importance est accordée au Programme d'action, adopté par les gouvernements africains au titre de leur contribution au Sommet mondial pour le développement social, qui est axé sur l'atténuation de la pauvreté, l'emploi et la création d'activités rémunératrices, l'intégration sociale, la démocratisation, les droits de l'homme et la participation de la population. Aux termes du Programme d'action du Caire, les gouvernements africains s'engagent à faire face aux questions telles que la gestion, la paix et la stabilité, la sécurité alimentaire, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources et la coopération économique régionale. Tout en acceptant l'entière responsabilité de l'encadrement nécessaire dans ces domaines, de la promotion des politiques appropriées et de l'instauration d'un environnement favorable, ils ont demandé à la communauté internationale de se montrer compréhensive et d'appuyer ces priorités.

B. Situation du développement humain en Afrique

10. L'Afrique est généralement considérée comme un continent en crise. Mais c'est également un continent riche de possibilités et de promesses. Il est important de reconnaître ces deux aspects de la réalité africaine pour effectuer une évaluation réaliste des perspectives pour l'Afrique dans le prochain millénaire. Le Rapport sur le développement humain 1996 reflète bien cette dualité.

11. Au cours des 15 dernières années, le revenu par habitant en Afrique subsaharienne a diminué à un taux moyen d'environ 1 % par an. Aujourd'hui 32 des 48 pays les moins avancés du monde et 34 des 48 pays considérés comme ayant un développement humain faible dans le Rapport sur le développement humain de 1996 se trouvent en Afrique. On prévoit que le taux de croissance demeurera près de 3 % au 21e siècle. Environ 50 % de la population de la région vivent dans la pauvreté absolue et on prévoit que ce pourcentage augmentera au début de la décennie à venir. Comme les taux d'épargne intérieure et d'investissements sont les plus faibles de toutes les régions en développement et que la dette extérieure est le double du revenu national brut et le quadruple des recettes d'exportation, l'Afrique devra attendre deux générations pour retrouver le niveau de vie d'il y a 20 ans.

12. Les indicateurs de santé montrent que si des progrès ont été réalisés au cours des 25 dernières années, les taux de morbidité et de mortalité sont à présent plus élevés en Afrique que dans le reste du monde. Les normes de santé et de nutrition se sont détériorées, et l'Afrique est le continent est le plus durement touché par le sida. En outre les conflits armés y ont fait des ravages terribles. Les 6 millions de réfugiés d'Afrique représentent la moitié du total des réfugiés dans le monde, et il y a environ 20 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Dans ces conditions la réalisation du développement humain durable en Afrique représente un défi immense.

13. Des succès éclatants ont néanmoins été enregistrés. Entre 1960 et 1993, l'espérance de vie à la naissance en Afrique subsaharienne est passée de 40 à 51 ans. Entre 1970 et 1990, le taux d'alphabétisation des adultes a plus que doublé. De 1960 à 1991, le taux net d'inscriptions scolaires est passé de 25 % à 50 % pour le niveau primaire et de 13 % à 38 % pour le niveau secondaire. La proportion de la population ayant accès à l'eau salubre qui était de 25 % en 1980 a atteint 43 % en 1995. Des réalisations importantes ont été également enregistrées dans la promotion des femmes en Afrique : ainsi par exemple, le pourcentage de femmes sachant lire et écrire par rapport aux hommes alphabétisés est supérieur à 60 %, proportion plus élevée que dans les États arabes et en Asie du Sud.

14. La libéralisation politique qui se développe lentement mais régulièrement et une société civile de plus en plus forte et dynamique contribuent à asseoir solidement des systèmes politiques responsables et transparents. Depuis 1990, 27 élections présidentielles multipartites ont été organisées, pour la première fois dans 21 cas. Depuis 1980, les partis d'opposition ont été légalisés dans 31 pays.

15. Au cours des cinq dernières années, le produit intérieur brut (PIB) réel de huit pays a dépassé 4 % par an. Il convient de mentionner tout particulièrement à cet égard le Botswana, Maurice et l'Ouganda : ils montrent qu'il est possible d'établir des liens solides entre la croissance économique et le développement humain. Comme l'affirme le Rapport sur le développement humain de 1996, ce sont là des messages d'espoir pour les autres pays d'Afrique.

C. Perspectives jusqu'à l'an 2001

16. Les conditions du développement humain durable en Afrique au cours des cinq prochaines années demeurent incertaines. Beaucoup dépendra en premier lieu du processus concernant l'Agenda pour la paix et de la façon dont l'incertitude politique continue dans certains pays importants sera résolue. En deuxième lieu, les perspectives pour l'Afrique jusqu'au prochain millénaire dépendront de la manière dont le continent répondra aux défis de la mondialisation en déterminant les domaines critiques où des changements et des ajustements peuvent être faits. En troisième lieu, le défi posé par l'épidémie de VIH/sida doit être relevé avec détermination.

17. La consolidation en cours de la paix en Angola, au Mozambique et en Afrique du Sud laisse bien augurer de l'émergence d'un pôle de croissance dynamique en Afrique australe avec des conséquences bénéfiques sur l'ensemble du continent. Par ailleurs les gouvernements africains s'attachent actuellement à faire face au défi continu des déséquilibres politiques et économiques et mettent en place des mécanismes pour la prévention, la médiation et le règlement des conflits.

18. La coopération sous-régionale continue à être une entreprise ardue bien que des événements importants intervenus dans la région autorisent un optimisme prudent.

19. Les nouvelles techniques de l'information qui modifient la nature même de la concurrence ouvrent de nouvelles possibilités immenses pour les pays d'Afrique. Mais pour que ce continent puisse saisir ces occasions, de nouvelles relations entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent être forgées. De nouvelles alliances et institutions doivent également être établies sélectivement avec les entités extérieures.

20. Fort heureusement la vague de pressions populaires en faveur de la démocratisation contribue à ouvrir la voie à de nouvelles alliances. Par ailleurs, les programmes d'ajustement structurel ont eu des conséquences tant positives que négatives, un enseignement important à tirer des réformes économiques menées au cours des 15 dernières années est que l'État et le marché doivent être considérés comme des outils complémentaires pour la transformation socioéconomique.

21. Les défis auxquels l'Afrique sera confrontée au cours des cinq prochaines années montrent à quel point il est urgent pour ce continent d'instaurer la paix et une bonne gouvernance, de renforcer ses capacités de gestion du développement, de retrouver ses avantages comparatifs et de se forger une nouvelle compétitivité internationale, de revendiquer son propre programme

d'action pour le développement et de négocier les conditions de l'assistance extérieure.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

22. Le quatrième programme régional pour l'Afrique, approuvé par le Conseil d'administration en mai 1992, se fondait sur les stratégies et politiques des gouvernements de la région et les priorités mondiales du PNUD. La coopération portait sur le renforcement des capacités des institutions régionales, sous-régionales et nationales cherchant à résoudre des problèmes communs, l'accent étant mis en particulier sur la promotion du développement humain. La stratégie consistait à mettre l'accent sur une série d'activités qui se renforçaient mutuellement en vue d'appuyer des priorités véritablement régionales.

23. Bien que les trois sous-programmes (coopération et intégration régionales, planification stratégique à long terme et promotion du développement humain) soient définis de façon très générale, certains projets ne semblaient pas avoir de liens directs et clairs avec le programme. La raison tenait en partie au fait que la plupart des programmes étaient reportés du cycle précédent.

24. Ce programme régional qui comprenait un nombre considérablement réduit de projets par rapport aux cycles précédents a réuni d'importants partenaires dans plusieurs grands projets ou programmes. Dans une certaine mesure, il a été plus qu'une simple source de financement et a sensiblement contribué à lier les priorités mondiales, régionales et nationales.

25. Les objectifs clés étaient : a) l'harmonisation des activités des organisations intergouvernementales; b) la réalisation de progrès sensibles dans la mise en oeuvre du traité sur la création de la Communauté économique africaine; c) le renforcement de la coopération intra-africaine dans certains secteurs clés; d) une base de formation solide et une capacité plus grande de formuler des possibilités d'action; et e) la participation accrue de diverses parties intéressées aux programmes et politiques. Si le programme n'a pas été couronné de succès dans tous les domaines, des résultats remarquables ont toutefois été réalisés dans un grand nombre d'entre eux.

26. L'objectif qui consistait à réduire sensiblement le nombre des organisations intergouvernementales et à harmoniser davantage leurs activités était trop ambitieux. Malgré son importance le programme régional ne peut se substituer à l'engagement d'un pays de prendre les décisions et les mesures qui s'imposent. L'assistance apportée par le programme régional à l'OUA a été cruciale et des progrès ont été réalisés dans la mise en place de la Communauté économique africaine bien qu'il reste encore beaucoup à faire. La réussite de projets comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) indique qu'il vaut mieux jouer un rôle de catalyseur et chercher à obtenir des résultats au niveau sectoriel.

27. Certaines interventions clés ont eu des conséquences importantes sur le renforcement des capacités de gestion du développement qui permettent aux pays d'Afrique de formuler et mettre en oeuvre des stratégies et politiques de développement. Toutefois, il reste à mettre en place une base de formation

solide pour l'action dans la région. Les principaux enseignements tirés sont les suivants : a) les programmes répondant à la demande suscitent un intérêt considérable et l'engagement des pays participants; b) le processus participatif peut être élargi pour inclure toutes les parties intéressées, notamment de nombreuses organisations de la société civile; et c) il est difficile, mais pas impossible, d'inciter les pays à abandonner la gestion des crises à court terme en faveur de l'élaboration de stratégies à plus long terme.

28. Le programme régional a enregistré des progrès considérables dans la promotion du secteur privé et l'amélioration des relations entre les gouvernements et les entreprises. Des efforts ont été également déployés pour intégrer la promotion des femmes dans les activités des programmes. Par ailleurs le programme sur le VIH/sida a contribué à accroître la sensibilisation, mettre en place des réseaux, examiner les questions juridiques et éthiques et renforcer les capacités nationales d'évaluation et des politiques et programmes appropriés pour y répondre.

29. Une évaluation du Programme de lutte contre l'onchocercose a permis d'identifier les facteurs contribuant à sa réussite : des objectifs clairs, des délais réalistes, l'engagement à long terme des parties intéressées, le choix des techniques appropriées, une gestion efficace et l'échange constant d'informations entre les organes participants.

30. Les gouvernements participants et les bureaux de pays du PNUD participent pleinement à la gestion du programme. Cependant des améliorations sont encore possibles. Des inquiétudes ont été exprimées du fait que le laps de temps écoulé entre les consultations initiales et la distribution des descriptifs finaux pour observation aux bureaux de pays donnait l'impression que ces derniers ne participaient pas pleinement au processus. Certains bureaux de pays ont estimé également que le programme régional représentait une charge supplémentaire alors qu'il s'agissait d'une activité sur laquelle ils n'exerçaient aucun contrôle. Il faut remédier à cette tension de façon fructueuse en améliorant les échanges d'informations et en définissant clairement le rôle du représentant résident principal chargé des projets (RRPP) et en déléguant les pouvoirs dès l'étape de la formulation des projets.

31. Peu de projets régionaux comportaient des liens directs avec les projets nationaux mais dans certains cas, l'engagement effectif des bureaux de pays dès le début du programme a accru le degré de participation et le sentiment de propriété pendant la mise en oeuvre. Il faut encourager les pays à affecter un pourcentage spécifique des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (MCARB) pour faciliter les liens avec les activités régionales.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Cadre stratégique

32. Le CCR vise initialement à répondre à la question suivante : Comment le PNUD peut-il se positionner de la façon la plus utile et efficace pour aborder les problèmes du développement de l'Afrique?

33. La réponse en ce qui concerne le processus a été fournie par l'examen à mi-parcours qui a recommandé que le nouveau programme régional soit axé sur les bénéficiaires et qu'il complète les priorités nationales en matière de programmes et d'orientations, qu'il assure la participation et la durabilité, qu'il renforce la capacité d'exécution des organisations intergouvernementales et qu'il suscite l'engagement effectif des pays bénéficiant du programme.

34. Le CCR cherchera à assurer une participation accrue des partenaires au développement, une efficacité maximale et des interventions ciblées ayant un effet optimum. Il cherchera également à établir des liens entre les questions nationales, régionales et mondiales. En outre il adoptera des stratégies novatrices pour assurer la participation, l'obligation de rendre des comptes et l'engagement aux programmes régionaux grâce à une meilleure utilisation du mécanisme du RRPP (représentant résident principal chargé des projets) et une participation active aux coûts des projets en faisant appel à des ressources au niveau national. Le processus envisagé pour l'ensemble de la programmation sera décrit plus loin.

35. La réponse quant au fond dépend de l'approbation par le Conseil d'administration de domaines prioritaires de développement humain durable qui soient pleinement conformes aux priorités de l'Afrique et aux engagements pris aux conférences mondiales des Nations Unies ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

36. Comme pour le dernier programme régional, les initiatives sont considérées comme régionales si elles portent sur : a) des questions intéressant un groupe de pays se partageant des ressources communes qui pourraient être mieux gérées par des efforts concertés; b) des questions intéressant des groupements sous-régionaux confrontés à des problèmes communs dont la résolution nécessiterait des investissements importants; et c) des questions dont le règlement durable dans un pays dépend de mesures prises simultanément par d'autres pays.

37. Pour assurer une efficacité maximale, quatre domaines cruciaux où des activités doivent être menées ont été identifiés : a) le renforcement des capacités de gestion du développement; b) l'amélioration de la gouvernance; c) le développement du secteur privé; et d) l'intégration économique et commerciale. Le programme régional sera axé sur des domaines communs à ces interventions et sur les thèmes prioritaires du PNUD comme la pauvreté, l'emploi, l'environnement et la promotion des femmes. Pour chacun des quatre domaines susmentionnés un petit nombre de programmes relativement importants – chacun d'eux justifié par des répercussions escomptées sur au moins un objectif prioritaire – sera élaboré comme décrit plus loin au tableau de la page 14.

38. Le programme régional appuiera les activités visant à améliorer la situation économique des groupes démunis et encouragera leur large participation aux processus sociaux, l'élaboration d'un cadre d'orientation pour la création d'emplois qui remédie aux contraintes structurelles, institutionnelles et réglementaires auxquelles les activités des secteurs informels doivent faire face, les efforts visant à renforcer la sécurité alimentaire et la gestion rationnelle des ressources naturelles dans la région, et des activités tendant à

améliorer la situation socioéconomique des femmes en accordant une attention particulière à leur pleine participation à la prise de décisions politiques et socioéconomiques.

39. Dans le cadre de l'appui infrastructurel apporté à tous les domaines identifiés ci-après, le programme de base comprendra le Service des réseaux d'information qui appuiera les recherches dans des questions interdisciplinaires de développement humain durable et facilitera l'établissement de réseaux techniques et politiques dans la région et de liens entre ces derniers et ceux d'autres régions. Ce Service soutiendra également les efforts visant à renforcer les relations entre les pays d'Afrique et donc à favoriser la mise en place de réseaux de spécialistes sur Internet.

40. Pour encourager les bureaux de pays à prendre l'initiative dans certaines questions régionales ou sous-régionales, le Service des initiatives de pays sera mis en place pour appuyer des activités novatrices ou ayant un effet de catalyse dans un groupe de pays disposés à affecter une partie de leurs ressources à ces activités. Le représentant résident du pays lançant l'initiative jouera un rôle important de direction. La gestion de ces programmes incombera à ce bureau.

B. Domaines d'action prioritaires

41. Renforcement des capacités de gestion du développement. Au bout de 15 ans d'ajustement en Afrique, tout le monde reconnaît que si une gestion macro-économique efficace à court terme est essentielle, le développement durable exige une perspective à long terme et une base institutionnelle performante.

42. L'approche adoptée par le CCR consiste à élaborer une stratégie cohérente s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience passée. Le sous-programme portera essentiellement sur quatre types d'initiatives : a) accroître l'utilisation des études prospectives nationales à long terme en fournissant des conseils, des méthodes et des orientations aux équipes nationales dans le cadre de la participation aux coûts et en favorisant l'établissement de réseaux; b) élargir le cadre de gestion économique pour y incorporer les questions concernant la pauvreté, les problèmes relatifs aux femmes et l'environnement, en coopération avec la CEA, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, certaines universités et institutions régionales de recherche et de politique; c) analyser les aspects socioéconomiques et élaborer des programmes régionaux de lutte contre le VIH/sida; et d) renforcer les mécanismes de coordination de l'aide par les pays eux-mêmes, faciliter l'incorporation dans les programmes d'investissements sectoriels de la question du renforcement des capacités et améliorer la participation de l'Afrique au dialogue sur les questions de la dette.

43. Amélioration de la gouvernance. Étant donné sa complexité, la gouvernance doit être traitée aux niveaux national, régional et mondial. Au titre de sa contribution à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le programme régional élaborera l'Initiative spéciale sur la gouvernance en Afrique. Outre sa participation active aux activités régionales, le programme régional jouera un rôle important dans la mobilisation des ressources en faveur des pays d'Afrique. L'Initiative portera sur cinq domaines

clés de gouvernance : a) la mise en place de l'encadrement et le renforcement de la prise de décisions aux divers niveaux de gouvernement ainsi que dans la société civile; b) le renforcement de la capacité des services publics d'améliorer leur efficacité, leur obligation de rendre des comptes et leur transparence; c) la création d'un environnement institutionnel et législatif favorable en autonomisant la société civile en vue d'un dialogue en amont; d) l'assistance apportée à de nombreuses activités de transition politique (par exemple les réformes législatives et électorales) qui favoriseront la démocratie participative; et e) les activités régionales (par exemple l'OUA) et nationales portant sur la prévention et le règlement des conflits et sur la paix.

44. Développement du secteur privé. Au cours des 10 dernières années, le PNUD a apporté un appui de plus en plus important au développement du secteur privé. Tirant les enseignements de cette expérience, le programme régional portera essentiellement sur : le renforcement des institutions en vue d'une réglementation plus efficace permettant aux acteurs du secteur privé, en particulier aux petits entrepreneurs, d'obtenir des apports cruciaux; le soutien de certaines interventions novatrices en aval, la promotion des investissements étrangers directs et l'accès des investisseurs locaux aux marchés internationaux de capitaux. Les sous-programmes seront axés sur : a) la création d'un environnement favorable aux investissements locaux et étrangers, l'accent étant mis sur l'aide apportée aux femmes chefs d'entreprise; b) la promotion de l'esprit d'entreprise et de gestion en Afrique grâce à la formation, à la coopération technique et aux conseils dans le domaine financier; et c) le soutien des petites et moyennes entreprises par l'établissement de liens avec de grandes entreprises et l'élaboration de méthodes facilitant l'accès au crédit.

45. Intégration commerciale et économique. Dans le domaine du commerce, les accords conclus lors des négociations d'Uruguay devraient accroître les investissements, les échanges, l'emploi et le revenu au niveau mondial par suite de la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que des nouvelles règles concernant les services et les investissements. Une transparence plus grande dans le règlement des différends commerciaux dans les pays développés et en développement contribuera à instaurer un environnement favorable au commerce. Toutefois, tous les pays ne retireront pas les mêmes avantages de ce nouvel environnement commercial. Il convient de prêter une grande attention à trois domaines principaux : a) l'élaboration d'approches communes qui amélioreront la compétitivité des produits africains, une attention particulière étant accordée aux coûts de production (par exemple la main-d'oeuvre, le financement commercial, les normes et les transports); b) l'appui apporté aux gouvernements pour les aider à assurer une cohérence plus grande entre les engagements qu'ils ont contractés aux négociations d'Uruguay d'une part et les mesures de stabilisation économique à court et à moyen terme et d'ajustement structurel à long terme, adoptées sur la recommandation de la Banque mondiale et du FMI d'autre part; et c) la fourniture d'une coopération technique pour aider les pays à s'adapter aux nouvelles règles commerciales et demander des modifications dans les domaines qui les intéressent particulièrement lors des négociations en cours faisant suite aux négociations d'Uruguay.

46. L'expérience passée indique que des stratégies plus efficaces sont nécessaires pour améliorer l'effet des interventions du PNUD dans le domaine de l'intégration économique. Étant donné ses ressources limitées, le nouveau programme portera sur quelques aspects seulement : a) faciliter la coopération dans des questions telles que la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et d'autres restrictions, la valeur en douane, l'inspection avant l'expédition, les mesures sanitaires, les règlements interbancaires, l'échange d'informations commerciales, les travailleurs migrants, les transports et les télécommunications; et b) appuyer certains arrangements de coopération régionale par la formation à des questions interdisciplinaires (par exemple les taux d'intérêt et de change, la diversification des produits et des exportations, le financement commercial, les statistiques commerciales, la compétitivité et les investissements étrangers directs).

C. Résultats escomptés et conséquences

47. Les conséquences du programme se traduiront dans cinq ans par un dialogue élargi entre les diverses parties intéressées de la région et entre les entités régionales et les partenaires extérieurs. Sur des questions telles que le développement humain et la politique macro-économique, le commerce, la coopération régionale et la gouvernance, des progrès sensibles auront été réalisés dans l'élaboration d'un consensus sur les priorités et approches appropriées. On prévoit que la capacité de formuler et de choisir les options de développement humain durable aura été considérablement renforcée dans la région; la participation active des principaux acteurs au processus socioéconomique aura été sensiblement renforcée dans le cadre de systèmes prévoyant une plus grande obligation redditionnelle des États; il y aura une harmonisation plus grande entre les organisations intergouvernementales sur les politiques commerciales et de coopération régionale; et le cadre institutionnel et politique pour le développement du secteur privé aura été considérablement amélioré.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

48. Le programme veillera à : a) assurer la prise de décisions au niveau le plus efficace; b) encourager la participation active des pays et des bureaux régionaux; c) donner à toutes les parties intéressées des possibilités de participation effective; d) encourager l'exécution ou la mise en oeuvre par les institutions nationales et régionales; e) promouvoir l'établissement de réseaux d'information entre les institutions de la région ainsi que la collaboration avec d'autres régions.

49. La gestion du programme s'effectuera sous la direction générale de la Directrice du Bureau régional pour l'Afrique. Les arrangements de gestion refléteront une participation plus active de la Division des politiques et programmes régionaux (DPPR). La gestion de chaque module du programme suivra une stratégie explicite et claire qui a recueilli l'accord de toutes les parties. Le module contribuera également à la mobilisation des ressources auprès d'autres donateurs et facilitera l'établissement de liens avec les activités de ces derniers.

50. En vue de décentraliser la prise de décisions, des représentants résidents principaux chargés des projets (RRPP) seront désignés pour gérer certains programmes régionaux. Ils auront accès le cas échéant aux ressources techniques nécessaires pour leur éviter les contraintes budgétaires des bureaux de pays. Les pouvoirs confiés aux RRPP seront clairement définis au stade de l'élaboration de chaque programme, et les RRPP seront en communication étroite avec la Division des politiques et programmes régionaux du Bureau régional pour l'Afrique.

A. Mise en oeuvre et exécution

51. Le programme favorisera une approche plus souple et participative de la mise en oeuvre de programmes individuels. Tout en continuant de s'appuyer sur les connaissances techniques et administratives de ses partenaires traditionnels au développement, il encouragera également la création de possibilités qui permettront à de nouveaux partenaires (par exemple les organisations non gouvernementales de la région, les organismes privés de conseil, les universités et d'autres établissements de recherche) de participer plus activement que dans le passé. Parmi les partenaires traditionnels, la CEA jouera un rôle actif non seulement dans l'exécution de projets spécifiques mais également dans la fourniture d'un appui technique dans les domaines où elle possède des avantages comparatifs. Les capacités de chaque partenaire seront soigneusement examinées sur la base de ces avantages comparatifs, et le CCR identifiera et mettra en place un noyau d'institutions nationales et régionales dont il renforcera la capacité d'exécution des programmes.

B. Supervision, examen et rapports

52. Des objectifs spécifiques, des normes de référence appropriées et des indicateurs seront définis au stade de la formulation dans le cadre de chaque domaine d'activité en vue de l'évaluation des progrès et des retombées du programme. La Division des politiques et programmes régionaux coopère activement avec le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique pour mettre au point un système détaillé de supervision et d'évaluation du programme régional.

53. Les programmes individuels font l'objet d'examens tripartites annuels. Les organismes d'exécution présenteront également des rapports intérimaires deux fois par an aux RRPP et à la Division des politiques et programmes régionaux. En outre les programmes de plus d'un million de dollars feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Pour assurer une bonne gestion financière, conforme au cadre financier triennal, le Service de contrôle des fonds relatifs aux programmes, relevant du Bureau régional pour l'Afrique, communiquera périodiquement un relevé de la situation budgétaire à chaque organisme d'exécution, aux RRPP et à la Division des politiques et programmes régionaux. Conformément aux règles et procédures du PNUD, un examen à mi-parcours sera effectué en 1998 et un rapport triennal présenté en 1999.

C. Mobilisation des ressources

54. L'approche participative sera essentielle pour la mobilisation des ressources. Elle donnera un rôle plus grand aux bénéficiaires et aux partenaires

au développement dans la conception et l'exécution des programmes. Ce processus renforcera le sentiment de propriété et de participation et encouragera donc la participation des bénéficiaires et des donateurs aux coûts. Ce faisant, on espère un parrainage financier et un engagement clair vis-à-vis du programme dès le début.

55. Les ressources provenant des fonds gérés par l'ONU et le PNUD comme le Fonds pour l'environnement mondial, le Protocole de Montréal et Capacités 21 seront également mises à profit. En outre le Bureau régional pour l'Afrique organisera des tables rondes sur des questions thématiques spécifiques. Il continuera également d'identifier de nouveaux donateurs potentiels, notamment les institutions régionales et les entreprises commerciales et financières. Le budget total, estimé à 293 millions de dollars, est détaillé dans l'annexe.

Cadre visant à assurer la cohérence des programmes

Objectifs de DHD Domaines cruciaux	Atténuation de la pauvreté	Création d'emplois	Protection de l'environnement/ sécurité alimentaire	Promotion des femmes
Renforcement des capacités de gestion du développement	Cadre macro-économique favorisant l'atténuation de la pauvreté	Capacité de formuler et d'exécuter des politiques et programmes de création d'emplois		
Amélioration de la gouvernance	Renforcement des capacités de la société civile d'établir un dialogue en amont		Modalités participatives de la gestion communautaire des ressources naturelles	Renforcement des capacités d'encadrement des femmes
Développement du secteur privé		Appui à l'esprit d'entreprise		Élargissement de l'accès des femmes aux ressources productives
Intégration économique et sociale	Évaluation d'impact des politiques commerciales sur les groupes vulnérables	Mesures appuyant le développement et la diversification des exportations	Harmonisation des politiques d'environnement	

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'AFRIQUE
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	500	
Ligne 1.2	151 500	
AEPP/AST	8 050	
Total partiel	160 050	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouverne- ment	6 000	
Fonds pour le développement durable	20 300	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	40 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	67 000	
Total partiel	133 000	
TOTAL GÉNÉRAL	293 350	

Abréviations : CIP = Chiffre indicatif de planification; AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = Appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial.
